



Association « Le Chemin »

Réunion du C.S.E. du 03 Novembre 2020.

Présents : Mme SARLANDE Marie-Claire, Présidente - Mme Mylène PAYAN, cadre administrative et comptable
- M. CHOPIN Eric, Directeur – M. Arnaud VELICITAT, chef de Service - M. Frédéric TEKFAK, Elu du C.S.E.

Actualisation du plan de continuité d'activité de l'association « LE CHEMIN » pendant le 2^{ème} confinement (à partir du 03 Novembre 2020).

Le communiqué de presse en date du 30 octobre 2020 du Ministère de la Santé et des Solidarités sur la continuité de l'accueil et de la protection de l'enfant nous impacte directement. Il émane de M. Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé et de M. Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargé de l'Enfance et des Familles.

Le décret du 29 octobre 2020 permet à tous les acteurs de la protection de l'enfance de bénéficier de dérogations au confinement : établissements, activités des assistants familiaux, interventions à domicile. Les activités en lien avec la protection de l'enfance sont donc pleinement assurées :

A ce titre, concernant l'Equipe Educative de l'Association :

Il s'agit de maintenir le lien avec les jeunes que nous soutenons, de les aider à appréhender un nouveau confinement et d'assurer une forme de veille sociale et éducative, notamment dans le cadre de notre mission principale de protection de l'enfance. La distribution de colis alimentaires continuera en partenariat avec la Banque Alimentaire de la Dordogne en fonction des demandes et des besoins exprimés par les Jeunes et les Familles que nous connaissons.

- Le service de prévention spécialisée de l'association « LE CHEMIN » restera ouvert pendant le confinement, avec l'intervention de l'Equipe Educative en présentiel, dans la rue principalement. Si des accueils de jeunes ou d'Adultes devaient être organisés dans un local de l'Association, la stricte observance du protocole sanitaire serait mise en œuvre par le.s salarié.e.s de l'Association.

- Sur l'agglomération Périgourdine, comme sur la vallée de l'Isle, les Chantiers Educatifs seront maintenus et dimensionnés en respectant scrupuleusement LES MESURES DU PROTOCOLE SANITAIRE qui avait été élaboré par l'infirmière de l'association « LE CHEMIN », validé en réunion du C.S.E. et par le Service de Santé au Travail de la Dordogne. Il faut également continuer à s'appuyer sur le DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES POUR LA SECURITE ET LA SANTE DES TRAVAILLEURS mis à jour le 17 Mars 2020 et sur la Note de Service n°02/2020 du 18 Mai 2020, encadrant la mise en œuvre des Chantiers Educatifs au sein de notre Association.

En amont de chaque Chantier Educatif, il sera donné par l'Educateur ou l'encadrant technique à chaque Jeune, une attestation de l'Association correspondant à la durée du Chantier. Chaque jeune devra être en mesure de produire également un justificatif d'Identité.

1/4

Paraphes :

Association « Le Chemin » - 78, rue Victor Hugo - 24 000 PERIGUEUX

Tél : 05 53 46 31 04 - Courriel : accueil@lechemin24.fr

SIRET 410 431 381 00053 – NAF 8899A

T.F. / E.C.

Le Protocole sanitaire de l'association s'applique dans sa forme initiale. Le respect de ce cadre est indispensable et l'encadrement veillera au respect de son application. Par exemple, **les passages de jeunes ou toute autre personne dans les locaux des secteurs devront être systématiquement consignés dans le cahier prévu à cet effet, qui pourra être contrôlé.**

- Chaque professionnel de terrain devra être muni de son attestation professionnelle et de sa carte professionnelle. Chaque professionnel en dispose déjà soit par remise en mains propres, soit par envoi mail.

Des modalités en télétravail partiel pourront se mettre en œuvre selon les modalités suivantes :

- Une journée ou 2 ½ journées par semaine maximum, en prévenant le cadre d'astreinte par SMS. Selon l'évolution de la Pandémie, d'autres modalités pourraient alors être envisagées (Chômage partiel, présence d'un Educateur par secteur en télétravail...). Elles feront l'objet d'une nouvelle réunion du C.S.E..

- La présence sur les réseaux sociaux sera active pour celles qui l'expérimentent déjà depuis le premier confinement. D'autres professionnels seront les bienvenus s'ils souhaitent s'inscrire dans cette démarche. La Présidente souhaite que nous ne personnifions pas l'inscription de notre présence sur les réseaux sociaux (Facebook, Snapchat...). **Il s'agira plutôt d'indiquer le secteur du lieu de travail des salariés affectés sur chacun d'eux, plutôt que de le rendre nominatif.**

- La présence de jeunes dans un local éducatif ne sera possible que si le cadre du protocole sanitaire est respecté, les professionnels en sont garants. Le respect des règles élémentaires d'hygiène, de distanciation sociale – gestes barrières, le port du masque ne relèvent pas de l'appréciation de chacun mais bien du respect du protocole sanitaire. A la différence du printemps dernier, où nous pouvions rencontrer les jeunes sur l'extérieur grâce au temps clément, ce ne sera pas forcément le cas en automne. **Le local Educatif est donc un lieu ressource, mais nous nous devons de cadrer chaque accueil.**

- Nous restituerons notre activité à la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance tous les 14 jours (A la Directrice de l'ASE) en nous appuyant sur les Fiches d'Activité à la quatorzaine.

Il est donc impératif d'adresser au chef de service ET au directeur les fiches à la quatorzaine au plus tard le samedi terminant la quatorzaine.

- Il est rappelé que tous les besoins en masques, gel et autres besoins en matière sanitaire doivent absolument être connus pour chaque professionnel travaillant sur un secteur ou au siège. Une fois par semaine, **chaque mercredi l'inventaire de son matériel devra être communiqué le jour même au cadre de permanence (Adresser un courriel ou un SMS au directeur ET au Chef de Service)** qui gèrent les stocks des besoins sanitaires pour la semaine suivante.

Il est rappelé que le nettoyage des locaux Educatifs est impératif sur chaque secteur, par les professionnels du secteur dédié, selon le protocole en vigueur.

- La plupart des réunions sont annulées sur le mois de novembre, jusqu'à nouvel ordre :

Pas de réunion RH consulting, pas d'analyse des pratiques, pas de formation « troubles psy et addictions », pas de réunion de la démarche qualité. Aucune réunion partenariale ne pourra avoir lieu.

Les Réunions de coordination du Mardi auront lieu tous les Mardis matin à compter du :

- Mardi 10 Novembre de 10h00 à 11h30 au siège de l'Association, avec un représentant par secteur.

Paraphes :

T.F | E.C.

Association « Le Chemin » - 78, rue Victor Hugo - 24 000 PERIGUEUX

Tél : 05 53 46 31 04 - Courriel : accueil@lechemin24.fr

SIRET 410 431 381 00053 – NAF 8899A

Concernant le personnel Administratif de l'Association :

Il est fortement recommandé par le Gouvernement d'organiser de façon individuelle le Télétravail autant que possible pour chaque personnel administratif.

Présences au siège (S.) – Télétravail (t.w.) et autres...						
Quatorzaine 23 - Du Lundi 02 au Dimanche 15 Novembre - COVID 2						
Semaine 1	Lundi 02	Mardi 03	Mercredi 04	Jeudi 05	Vendredi 06	Samedi 07
E. CHOPIN (Permanence semaine)	C.T.	S. + Secteurs	S. + Secteurs	Entrée Chantier Spirale + S.	S. + Secteurs	Permanence Tél.
A. VELICITAT	-	S. + Secteurs	S. + Secteurs	Récup.	C.A.	-
O. DANGELSER	S.	S. + tw	tw	Déplac. + siège	S. + tw	-
M. PAYAN	C.A.	S.	tw	S.	tw	-
I. KORNAK	-	S.	C.T.	C.T.	C.T.	-
Semaine 2	Lundi 09	Mardi 10	Mercredi 11	Jeudi 12	Vendredi 13	Samedi 14
E. CHOPIN	Recup.	S. + Secteurs	Férialé	S. + tw	S. + tw	-
A. VELICITAT (Permanence semaine)	-	Réunion Coord. + S. + Secteurs		S. + secteurs	S. + secteurs	Permanence Tél. + S. (après-midi)
O. DANGELSER	S.	tw		C.T.	C.T.	-
M. PAYAN	tw	S.		C.A.	C.A.	-
I. KORNAK	-	tw		S.	S.	-
Quatorzaine 24 - Du Lundi 16 au Dimanche 29 Novembre - COVID 2						
Semaine 3	Lundi 16	Mardi 17	Mercredi 18	Jeudi 19	Vendredi 20	Samedi 21
E. CHOPIN (Permanence semaine)	S.	S. + Restitution activité ASE	S. + tw	S. + tw	S. + tw	Permanence Tél.
A. VELICITAT	-	Réunion Coord. + S. + Restitution activité ASE	S. + secteurs	S. + secteurs	S. + secteurs	-
O. DANGELSER	C.T.	R.T.T.	S.	tw	tw	-
M. PAYAN	S.	tw	tw	S.	tw	-
I. KORNAK	-	S.	S.	tw	tw	-
Semaine 4	Lundi 23	Mardi 24	Mercredi 25	Jeudi 26	Vendredi 27	Samedi 28
E. CHOPIN	S.	S. + tw	tw	tw	S. + tw	-
A. VELICITAT (Permanence semaine)	-	Réunion Coord. + S. + secteurs	S. + secteurs	S. + secteurs	S. + secteurs	Permanence Tél. + S. (après-midi)
O. DANGELSER	S.	tw	tw	S.	S.	-
M. PAYAN	tw	tw	tw	S.	S.	-
I. KORNAK	-	S.	S.	tw	tw	-
Quatorzaine 25 - Du Lundi 30 Novembre au Dimanche 13 Décembre - COVID 2						
Semaine 5	Lundi 30	Mardi 1	Mercredi 2	Jeudi 3	Vendredi 4	Samedi 5
E. CHOPIN	J.R.T.T.	J.R.T.T.	J.R.T.T.	J.R.T.T.	S. + tw	Permanence Tél.
A. VELICITAT (Permanence DU 30.11 au 03.12)	-	Réunion Coord. + S. + Restitution activité ASE	S. + secteurs	S. + secteurs	S. + secteurs	-
O. DANGELSER	S.	S.	R.T.T.	R.T.T.	R.T.T.	-
M. PAYAN	tw	Etat des lieux + tw	tw	S.	S.	-
I. KORNAK	-	S.	S.	tw	tw	-

3/4

Paraphes :

T.F./E.C.

Association « Le Chemin » - 78, rue Victor Hugo - 24 000 PERIGUEUX

Tél : 05 53 46 31 04 - Courriel : accueil@lechemin24.fr

SIRET 410 431 381 00053 - NAF 8899A

Ce tableau peut être modifié en fonction de l'actualité sanitaire et des mesures gouvernementales qui s'imposeront à nous.

BROCHURE PREVENTION :

"Protocole de gestion d'un cas en entreprise" :

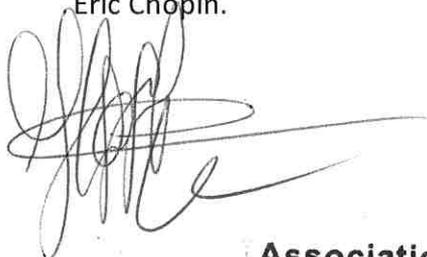
Le Service de Santé au Travail a réalisé avec son réseau « Presanse Nouvelle-Aquitaine », une plaquette "Protocole de gestion d'un cas ou d'un cluster en entreprise". Celle-ci détaille les différentes conduites à tenir si un(e) salarié(e) présente des signes sur son lieu de travail.

Sachez que votre médecin du travail et son équipe sont toujours joignables sur notre hotline COVID au 05 53 45 45 00 et par courriel : accueil@simt24.org.

A tout moment, vous pouvez contacter l'un des cadres de l'association, en cas de suspicion de COVID.

Fait à Périgueux, le Mardi 03 Novembre 2020.

Le directeur,
Eric Chopin.



L' élu du C.S.E.
Frédéric Tekfak.



Association "LE CHEMIN"
CLUB DE PREVENTION SPECIALISEE
78, rue Victor Hugo
24000 PERIGUEUX
Tél./rép. : 05 53 46 31 04
e-mail : accueil@lechemin24.fr
www.lechemin24.fr
Siret : 410 431 381 00053 - APE 8899 A
URSSAF 240 258 646 121 PERIGUEUX

Paraphes :

T.F. / E.C.

Association « Le Chemin » - 78, rue Victor Hugo - 24 000 PERIGUEUX
Tél : 05 53 46 31 04 - Courriel : accueil@lechemin24.fr
SIRET 410 431 381 00053 – NAF 8899A